



**Copie qui sera publiée aux annexes du Moniteur belge
après dépôt de l'acte au greffe**

Réser
au
Monite
belg



03126992

Déposé au Greffe nt.
TRIBUNAL DE COMMERCE DE VERVIERS

25-11-2003

Le Greffier

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 02/12/2003 - Annexes du Moniteur belge

Dénomination **SALON LAVOIR LAMARCK**

Forme juridique **Société Privée à Responsabilité Limitée**

Siège : rue du Village, 76 - 4850 Plombières (Moresnet)

N° d'entreprise : 0433643646

Objet de l'acte : **ELARGISSEMENT DE L'OBJET SOCIAL - MODIFICATION DE LA
DENOMINATION**

D'un acte reçu par le notaire Jacques RIJCKAERT à Eupen, le 07 novembre 2003, et portant la mention suivante « enregistré à Eupen, deux rôles, sans renvoi, le 20 novembre 2003, volume 184, folio 50, case 16, reçu 25,00 €, l'inspecteur principal R. ROSEWICK » il ressort que l'assemblée générale a pris les résolutions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION : ELARGISSEMENT DE L'OBJET SOCIAL

Dans le cadre du présent élargissement de l'objet social, l'assemblée dépose sur le bureau la situation comptable arrêtée à une date ne remontant pas à plus de trois mois et le rapport dressé par le gérant justifiant cette modification. L'assemblée dispense le notaire instrumentant de toute autres formalités à ce sujet.

L'assemblée décide après avoir entendu les justifications du gérant à ce sujet, de modifier l'objet social de la société en l'élargissant et de remplacer le texte de l'article 4 des statuts par le texte suivant

"La société a pour objet : salon lavoir avec vente des produits de lessivage et d'entretien, vente de confiseries et boissons sans alcool.

La société a également pour objet l'achat, la vente, l'importation, l'exportation, en gros ou au détail, de tous matériaux de construction en ce compris tous systèmes d'épuration d'eau.

La société a également pour objet : l'entreprise de terrassement, d'aménagements de plaines de jeux et de sport, de parcs et de jardins, l'entreprise d'installation d'échafaudages et de plates formes de travail, de rejointoyage et de nettoyage de façades, l'entreprise de pavage (carrelage excepté).

La société pourra d'une façon générale accomplir toutes opérations commerciales, industrielles, financières, mobilières ou immobilières se rapportant directement ou non à son objet social ou qui seraient de nature à en faciliter directement ou indirectement sa réalisation."

DEUXIEME RESOLUTION : MODIFICATION DE LA DENOMINATION

L'assemblée décide à l'unanimité de modifier la dénomination de la société de «SALON LAVOIR LAMARCK » en « CONRAADS-HAGELSTEIN » à dater de ce jour.

En conséquence, le texte du paragraphe premier de l'article premier des statuts est modifié comme suit :

« La société revêt la forme d'une société privée à responsabilité limitée. La dénomination particulière est "CONRAADS-HAGELSTEIN", société privée à responsabilité limitée.

Tous les actes, factures, annonces, publications, lettres, notes de commande et autres documents émanant de la société contiendront outre la dénomination sociale, la mention "société privée à responsabilité limitée", reproduite lisiblement et en toutes lettres ou les initiales "SPRL", le numéro d'immatriculation au registre des Personnes Morales. »

Pour extrait analytique conforme

Jacques RIJCKAERT, Notaire

A été déposée en même temps l'expédition complète du procès-verbal de l'assemblée générale